

Communiqué

**Intervention de Régis Juanico : Budget 2010 "Sport, Jeunesse et Vie Associative"**

Je consacrerai mon propos au programme « Jeunesse et vie associative » et je vous renvoie à la lecture de mon rapport thématique relatif au sport et à la santé, fruit d'une trentaine d'auditions menées au cours des trois derniers mois.

Les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » pour 2010 représentent à peine 0,22 % de la totalité des crédits du budget général, ce qui relativise notre discussion de ce matin.

Doté de 193,1 millions d'euros, le programme « Jeunesse et vie associative » voit ses crédits augmenter de 62 %. Cette évolution semble anormalement favorable dans le contexte actuel de finances publiques très dégradé. Mais elle résulte de l'inscription des crédits prévus pour financer des actions nouvelles visant à appliquer deux propositions du Livre vert sur la politique de la jeunesse : le fonds d'appui aux expérimentations pour la jeunesse, doté de 45 millions d'euros ; le lancement de l'expérimentation du service civique volontaire, dont 10 000 jeunes – seulement 10 000 jeunes – pourrait profiter l'an prochain. Cependant, à structure constante, les crédits du programme diminuent de 11 millions d'euros, soit près de 10 %, exactement le taux prévu par la loi de programmation des finances publiques. La tendance au désengagement progressif de l'État dans le soutien aux politiques de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire est donc confirmée. Les déclarations du Président de la République, en juillet dernier, à Batz-sur-Mer, sur le travail remarquable du mouvement de l'éducation populaire et la nécessité de le soutenir, sont bien loin.

Les 85 millions d'euros inscrits au titre de ces deux mesures nouvelles ne sont donc pas en totalité des crédits supplémentaires mais résultent de redéploiements à l'intérieur du programme. L'analyse des crédits est d'ailleurs compliquée par le changement de la structure interne de celui-ci, le nombre de ses actions ayant été ramené de quatre en 2009 à trois en 2010.

En fait, le relèvement des crédits du programme viendra simplement compenser plusieurs années de baisse. Les crédits du programme avaient déjà diminué de 2,9 % en 2008 et le mouvement s'est accéléré en 2009 puisque le repli atteignait 11 %.

Mais les redéploiements de crédits ne s'arrêtent pas là. À quelques semaines de la Conférence nationale de la vie associative, qui se tiendra le 17 décembre, de nombreuses actions voient leurs moyens diminués au profit du financement des actions nouvelles. Les aides aux fédérations pour le soutien à la vie associative baissent de 20 %. Les crédits destinés à la

formation des bénévoles diminuent de 3,3 %. Les crédits d'aide aux projets éducatifs locaux, qui permettent de soutenir les politiques locales de la jeunesse et les chantiers de jeunes, diminuent de 5 %. Le financement des postes FONJEP – fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire – recule de 1,5 %. Le financement du parcours animation sport, destiné à la formation des jeunes de zones urbaines sensibles aux métiers d'animateur et d'éducateur, chute de 28,5 %.

S'agissant des moyens humains, 2 % des emplois de la mission seront supprimés en 2010.

J'ai déposé quatre amendements visant à relever au niveau de 2009 les lignes de crédits du programme en diminution.

Monsieur le haut-commissaire, si vous envisagez de formuler de nouvelles annonces lors de la Conférence nationale de la vie associative, pouvez-vous nous indiquer dès à présent comment vous comptez les financer ? Êtes-vous favorable, par exemple, à l'idée de créer un Centre national pour le développement de la vie associative, à l'image du CNDS ?

Comment comptez-vous assumer financièrement la montée en puissance du service civique, qui devrait concerner, à terme, 10 % des classes d'âge, soit 80 000 jeunes, pour un coût approximatif de 320 millions ?